

# Décès en prison : la famille s'interroge



**Un détenu s'est pendu le 12 janvier : son avocate demande des explications**

■ Le suicide en prison, sujet tabou par excellence, mais pourtant bien réel : l'augmentation est lancinante au niveau national (1). A la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone, trois détenus ont mis fin à leurs jours en 2002, et au moins trois autres ont échoué dans leur tentative.

Mais l'année carcérale a éga-

lement démarré par un nouveau drame, le 11 janvier à Villeneuve. Un détenu de 30 ans, d'origine marocaine, a été retrouvé pendu dans sa cellule. Le 18 décembre, il avait été écroué et devait faire l'objet d'une mesure de reconduite à la frontière. Son cas aurait pu passer inaperçu, comme souvent, si la famille n'avait pas décidé de demander des comptes. Et, "bonne" nouvelle pour les proches des suicidés en détention, le code de procédu-

re pénale a changé. « Avant, la constitution de partie civile des familles n'existait pas, elle n'était pas recevable auprès d'un juge. Maintenant, elle l'est : une information judiciaire pour "recherche des causes de la mort" peut-être ouverte et la famille a désormais accès au dossier si elle est recevable », se félicite Me Maryse Péchevis, l'avocate en charge du dossier.

Et c'est une première. En jeu dans ce cas précis, les res-

ponsabilités de l'administration pénitentiaire. A-t-elle fait ce qu'elle a pu pour prévenir le suicide ? « Des questions se posent : il a été placé à l'isolement, mais a-t-il été vu par un médecin ? A-t-il pris des cachets ? L'y a-t-on envoyé sans chercher la raison de sa crise ? », interroge l'avocate. ●

Y. P.

► (1) Selon l'OIP (Observatoire international des prisons), 106 personnes se sont suicidées en prison en 2002 contre 104 en 2001.

es questions de Me Péchevis.

Nidi-Libre 6.02.2003